

Je suis comme Gary Filmon, Gary Doer et Sharon Carstairs : je n'étais pas dans la salle ce soir-là au lac Meech ou, quatre semaines plus tard, à l'édifice Langevin, lorsque les Premiers ministres se sont entendus sur l'Accord. Mais, à titre de Premier ministre, je me suis trouvé dans des salles semblables où j'ai essayé de faire l'accord sur un point difficile parmi des gouvernements qui, tout en appartenant à un seul pays, sont animés par des priorités et des perspectives différentes. Ainsi, je sais combien il est difficile d'obtenir ne serait-ce que l'accord de la majorité et qu'il est encore plus difficile de faire l'unanimité. Le processus échouant beaucoup plus souvent qu'il ne réussit, l'euphorie a été grande, partout au Canada, lorsque cette entente extraordinaire est intervenue.

En effet, c'est l'impossibilité d'en venir à ce genre d'accord, en 1982, qui nous a légué le problème que nous essayons de régler aujourd'hui. Ce n'est pas l'entêtement qui est à la source de l'hésitation à ouvrir l'accord déjà intervenu; c'est la quasi-certitude que rouvrir Meech, c'est le diluer et de ce fait le détruire.

C'est là que l'initiative du Premier ministre McKenna prend toute son importance. Comme tout le monde, il reconnaît que l'Accord du lac Meech n'est pas parfait, pas plus que ne l'étaient l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, le Statut de Westminster de 1931 ou la Loi constitutionnelle de 1982.

La perfection n'est pas de ce monde. Mais l'amélioration l'est, et le Premier ministre McKenna a proposé une formule qui permet d'améliorer l'Accord du lac Meech. Il a été le premier Premier ministre à s'opposer à cette entente et il a examiné toutes les options qui s'offrent. Il admet que rouvrir l'Accord, c'est le tuer, et que ce geste pèserait lourd sur tout le Canada. Voilà pourquoi l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick a présenté une résolution d'accompagnement demandant des ajouts à l'Accord du lac Meech, ajouts propres à corriger certaines faiblesses initiales. Le Nouveau-Brunswick a demandé à d'autres provinces d'examiner quelles propositions McKenna elles pourraient ou ne pourraient pas accepter et quelles propositions nouvelles elles pourraient ajouter comme mesures d'accompagnement de l'Accord.

C'était là une initiative constructive d'un élu qui a fait appel au compromis et à la créativité pour mieux faire avancer ce processus et notre pays. D'autres élus y ont répondu. La Nouvelle-Ecosse a appuyé la résolution d'accompagnement McKenna. Fait à signaler, le Québec n'a pas exclu les ajouts McKenna. Le Parlement du Canada a approuvé la formule McKenna, et un comité, qui fera rapport au Parlement le 18 mai, a tenu ici et ailleurs au Canada des audiences réunissant toutes les parties.

La formule McKenna comporte un volet important : elle invite les autres assemblées législatives qui ont des craintes au sujet de Meech tout en voulant faire progresser notre pays à présenter des propositions originales. À mon avis de Canadien de l'Ouest, cette invitation offre au Manitoba une occasion spéciale de proposer des ajouts positifs qui reflètent les priorités de cette province et de la région.